



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Nettoyant injecteurs Diesel Carlube
Numéro du produit	AFI301, QID300, SDC300, QID000, QDS300, CID303, ZDI306
UFI	UFI: F8AH-MU79-DK4C-EFXF, UFI: 9UKH-MUT3-NK4T-S1HG

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Additif pour carburant.
--------------------------	-------------------------

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	TETROSYL EUROPE 79 rue du chemin vert 59.273 Fretin TEL: 03 20 28 06 30 qualite@tetrosyl-france.com
-------------	---

Fabricant	TETROSYL EUROPE 79 rue du chemin vert 59.273 Fretin TEL: 03 20 28 06 30 qualite@tetrosyl-france.com
-----------	---

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 Centre Antipoison Belgique : 070 245 245
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 Centre Antipoison Belgique : 070 245 245

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Asp. Tox. 1 - H304
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

<b>Mentions de danger</b>	EUH208 Contient du AMINO LONG CHAIN ALKYL AMIDE. Peut produire une réaction allergique. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331 NE PAS faire vomir. P405 Garder sous clef. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette</b>	EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>UFI</b>	UFI: F8AH-MU79-DK4C-EFXF, UFI: 9UKH-MUT3-NK4T-S1HG
<b>Contient</b>	Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2% aromatiques
<b>Étiquetage des détergents</b>	≥ 30% hydrocarbures aliphatiques

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C11-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, &lt; 2% aromatiques</b>		<b>60-100%</b>
Numéro CAS: —	Numéro CE: 926-141-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119484819-18-0001
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.		
<b>Classification</b>		
Asp. Tox. 1 - H304		
<b>2-ETHYLHEXYL NITRATE</b>		<b>3-&lt;5.0%</b>
Numéro CAS: 27247-96-7	Numéro CE: 248-363-6	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27-0000
<b>Classification</b>		
Acute Tox. 4 - H302		
Acute Tox. 4 - H312		
Acute Tox. 4 - H332		
Aquatic Chronic 2 - H411		



## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion. Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissements.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Des ampoules peuvent se former.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Rougeurs. Douleur. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. Eau. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucune règle de comportement particulière n'est prescrite en raison de la faible quantité de produit manipulée. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Quitter immédiatement la zone de danger.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. En cas de déversements accidentelles : faire attention aux surfaces et sols glissants. Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Appliquer de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Maintenir les conteneurs verticaux. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

#### **NAPHTALÈNE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 ppm 50 mg/m<sup>3</sup>

C2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

C2 = Substances préoccupantes en raison d'effets cancérogènes possibles.

#### 2-ETHYLHEXYL NITRATE (CAS: 27247-96-7)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 1 mg/kg Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.0044 mg/cm <sup>2</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.35 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.52 mg/kg Population en général - Cutanée; Long terme Effets locaux: 0.0022 mg/cm <sup>2</sup> Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 0.0087 mg/cm <sup>2</sup> Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.025 mg/kg
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.0008 mg/l eau de mer; 0.00008 mg/l Sédiments (eau douce); 0.00074 mg/kg Sédiments (eau de mer); 0.00074 mg/kg Sol; 0.000191 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

#### 2-ETHYLHEXAN-1-OL (CAS: 104-76-7)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 23 mg/kg Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 12.8 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 53.2 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 53.2 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 11.4 mg/kg Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.3 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 26.6 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 26.6 mg/m <sup>3</sup> Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.1 mg/kg
-------------	--

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

<b>PNEC</b>	eau douce; 0.017 mg/l
	eau de mer; 0.002 mg/l
	Sédiments (eau douce); 0.284 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.028 mg/kg
	Sol; 0.047 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées; 10 mg/l

### NAPHTALÈNE (CAS: 91-20-3)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 3.57 mg/kg
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 25 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	Sédiments (eau douce); 0.0672 mg/kg
	Sédiments (eau de mer); 0.0672 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées; 2.9 mg/l
	Sol; 0.0533 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipements de protection



### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs et de spray/brouillards. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées.

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané. Prévoir une fontaine oculaire.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Laver rapidement avec de l'eau et du savon si la peau devient contaminée.

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Paille.
Odeur	Solvant.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	175°C @
Point d'éclair	>62°C

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

Taux d'évaporation	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	0.82 g/cm <sup>3</sup> @ 20°C
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	<50 cP @ 20°C

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Aucun.
---------------------	--------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Métaux alcalino-terreux. Métal fritté.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de risques particuliers de stabilité.
--------------------	---

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Non applicable.
--------------------------------------	-----------------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants.
---------------------	---

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
------------------------	---------------------

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.
-------------------------------------	---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

Résumé	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--------	--

ETA orale (mg/kg)	11 494,25
-------------------	-----------

#### Toxicité aiguë - cutanée

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>ETA cutanée (mg/kg)</b>	25 287,36
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>ETA inhalation (gaz ppm)</b>	103 448,28
<b>ETA inhalation (vapeurs mg/l)</b>	252,87
<b>ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)</b>	34,48
<b><u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Cancérogénicité</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b><u>Danger par aspiration</u></b>	
<b>Résumé</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.
<b>Ingestion</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Un contact prolongé et fréquent peut provoquer des rougeurs et des irritations. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.
<b>Considérations médicales</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

**Écotoxicité** Le produit contient une substance qui est nocive pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.1. Toxicité

#### toxicité aquatique aiguë

#### Toxicité aiguë - poisson

CL<sub>50</sub>, 96 heures: 2200 (DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE – UNSPECIFIED) mg/l, Poissons

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est insoluble dans l'eau et se répandra à la surface de l'eau.

**Coefficient d'adsorption/désorption** Non disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non applicable.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**Méthodes de traitement des déchets** Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Entériner les procédures d'élimination avec un ingénieur environnement et les réglementations locales.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DBO: Demande biochimique en oxygène.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

FBC: Facteur de bioconcentration.

GHS: Système général harmonisé.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IBC: Le recueil international des règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (recueil IBC).

ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé.

NOEC: Concentration sans effet observé.

ONU: Organisation des Nations unies.

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.

UVCB - substances de composition inconnue ou variable, produits de réactions complexes ou matériels biologiques.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Skin Irrit. = Irritation cutanée  
 Skin Sens. = Sensibilisation cutanée  
 STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée  
 STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
 Unst. Expl. = Explosible instable  
 Water-react. = Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
 Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aerosol = Aérosol  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique  
 Asp. Tox. = Danger par aspiration  
 Carc. = Cancérogénicité  
 Chem. Unst. Gas = Gaz chimiquement instable  
 Desen. Expl. = Explosibles désensibilisés  
 Expl. = Explosibles  
 Eye Dam. = Lésions oculaires graves  
 Eye Irrit. = Irritation oculaire  
 Flam. Gas = Gaz inflammables  
 Flam. Liq. = Liquides inflammables  
 Flam. Sol. = Matières solides inflammables  
 Lact. = Toxicité pour la reproduction: effets sur ou via l'allaitement  
 Met. Corr. = Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux  
 Muta. = Mutagénicité sur les cellules germinales  
 Org. Perox. = Peroxydes organiques  
 Ox. Gas = Gaz comburants  
 Ox. Liq. = Liquides comburants  
 Ox. Sol. = Matières solides comburantes  
 Ozone = Dangereux pour la couche d'ozone  
 Press. Gas (Comp.) = Gaz sous pression: Gaz comprimé  
 Press. Gas (Diss.) = Gaz sous pression: Gaz dissous  
 Press. Gas (Liq.) = Gaz sous pression: Gaz liquéfié  
 Press. Gas (Ref. Liq.) = Gaz sous pression: Gaz liquéfié réfrigéré  
 Pyr. Gas = Gaz pyrophorique  
 Pyr. Liq. = Liquides pyrophoriques  
 Pyr. Sol. = Matières solides pyrophoriques  
 Repr. = Toxicité pour la reproduction  
 Resp. Sens. = Sensibilisation respiratoire  
 Self-heat. = Substances et mélanges auto-échauffants  
 Self-react. = Substances et mélanges autoréactifs  
 Skin Corr. = Corrosion cutanée

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par

Regulatory Department

Date de révision

01/11/2022

Révision

29

Remplace la date

01/09/2022

Statut de la FDS

Approuvé.

## Nettoyant injecteurs Diesel Carlube

**Mentions de danger dans leur intégralité**

H228 Matière solide inflammable.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Contient du AMINO LONG CHAIN ALKYL AMIDE. Peut produire une réaction allergique.